

- EMPLACEMENTS RESERVES
- ESPACES BOISÉS CLASSÉS
- ELEMENT DE HAIE REPERÉAU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 III 2° DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR DE PROJET AU TITRE DE L'ARTICLE L123-2-A DU CODE DE L'URBANISME
- PERIMETRE DE PRESERVATION DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 II 5°
- SECTEUR PROTÉGÉEN RAISON DE LA RICHESSE DU SOL ET DU SOUS-SOL AU TITRE DE L'ARTICLE R123-11 c DU CODE DE L'URBANISME

- TRAME DE PROTECTION DES PERIMÈTRES DE CAPTAGE
- TRAME "RISQUES D'INONDATION" (d'aprèsétude préalable au contrat de rivière de la Veyle)
- TRAME "RISQUE TECHNOLOGIQUE: risques de dangers trèsgraves (effets létaux significatifs) liés aux canalisations de gaz et d'éthylène".
- TRAME "RISQUE TECHNOLOGIQUE: risques de dangers graves (premiers effets létaux) liés aux canalisations de gaz et d'éthylène".
- TRAME DE "RISQUE TECHNOLOGIQUE DE "FORCE 2" lié au stockage d'éthylène de Viriat
- ZONE DE RISQUES TECHNOLOGIQUES (présence de silos exploités par COFNA)

Commune de POLLIAT - Département de l'Ain

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification N°4

Conformément à l'article L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme



3a – ZONAGE partie Est

Echelle 1/2500°

APPROBATION - Janvier 2017

PLU approuvé le 21 Février 2008
Révision simplifiée N°1 le 20 mai 2010
Modification N°1 le 17 juin 2010
Modification N°2 le 22 juillet 2010
Révision simplifiée N°2 du 18 décembre 2014
Modification N°3 du 17 septembre 2015
Vu pour être annexé à la délibération en date du 19 janvier 2017



- LEGENDE**
- Ub Zone urbaine centrale
 - Ub Zone urbaine périphérique
 - Uba Secteur de Ub réservé pour des opérations groupées et des petits collectifs
 - UX Zone d'activités
 - UXa Secteur de UX non desservi par l'assainissement collectif
 - Ue Zone urbaine d'équipement public et d'intérêtgénéral
 - ZONES 1AU hors ZAC**
 - 1AUa Zone àurbaniser avocation principale d'habitat de densité plus faible
 - 1AUa2023 Secteur ouvert àl'urbanisation àpartir du 1e janvier 2028
 - 1AUb Zone àurbaniser avocation principale d'habitat de densité plus forte
 - 1AUb2023 Secteur ouvert àl'urbanisation àpartir du 1e janvier 2023
 - 1AUb2028 Secteur ouvert àl'urbanisation àpartir du 1e janvier 2028
 - 1AUxt1 Secteur avocation d'activités tertiaires
 - ZONES 1AU de la ZAC du Pré Vullin**
 - 1AUz1 Zone àurbaniser autorisant une hauteur jusqu'à10 m. àl'égout du toit
 - 1AUz2 Zone àurbaniser autorisant une hauteur jusqu'à6,5 m. àl'égout du toit
 - 1AUfcs Zone àurbaniser (logements collectifs et de services)
 - 1AUcs Zone àurbaniser (commerce)
 - 2AU Zone pour l'urbanisation future àlong terme
 - 2AUx Secteur de la zone 2AU réservé principalement àl'activité
 - A Zone agricole
 - As Zone agricole stricte
 - N Zone naturelle et forestière
 - Nd Zone naturelle diffuse
 - Ndp Zone naturelle d'intérêtpatrimonial
 - Nh Zone naturelle de hameau
 - Ni Zone avocation de loisirs

Commune de POLLIAT

Département de l'Ain

PLAN LOCAL D'URBANISME Modification N°5

3 – PLAN DE ZONAGE (extrait) Dossier pour Approbation

PLU approuvé le 21 Février 2008
Révision simplifiée N°1 le 20 mai 2010
Modification N°1 le 17 juin 2010
Modification N°2 le 22 juillet 2010
Révision simplifiée N°2 du 18 décembre 2014
Modification N°3 du 17 septembre 2015
Modification N°4 du 19 janvier 2017

Vu pour être annexé à la délibération en date du

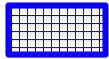
Vu pour rester annexé à la
délibération du 2 juillet 2020
Le Maire,
Bernard BENVENU



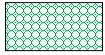
PLAN DE ZONAGE - légende

LEGENDE

Ua	Zone urbaine centrale
Ub	Zone urbaine périphérique
Uba	Secteur de Ub réservé pour des opérations groupées et des petits collectifs
UX	Zone d'activités
UXa	Secteur de UX non desservi par l'assainissement collectif
Ue	Zone urbaine d'équipement public et d'intérêt général
ZONES 1AU hors ZAC	
1AUa	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat de densité plus faible
1AUa2028	Secteur ouvert à l'urbanisation à partir du 1^e janvier 2028
1AUb	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat de densité plus forte
1AUb2023	Secteur ouvert à l'urbanisation à partir du 1^e janvier 2023
1AUb2028	Secteur ouvert à l'urbanisation à partir du 1^e janvier 2028
1AUxt1	Secteur à vocation d'activités tertiaires
ZONES 1AU de la ZAC du Pré Vullin	
1AUz1	Zone à urbaniser autorisant une hauteur jusqu'à 10 m. à l'égout du toit
1AUz2	Zone à urbaniser autorisant une hauteur jusqu'à 6,5 m. à l'égout du toit
1AUhcs	Zone à urbaniser (logements collectifs et de services)
1AUxs	Zone à urbaniser (commerce)
2AU	Zone pour l'urbanisation future à long terme
2AUx	Secteur de la zone 2AU réservé principalement à l'activité
A	Zone agricole
As	Zone agricole stricte
N	Zone naturelle et forestière
Nd	Zone naturelle diffuse
Ndp	Zone naturelle d'intérêt patrimonial
Nh	Zone naturelle de hameau
NI	Zone à vocation de loisirs



EMPLACEMENTS RESERVES



ESPACES BOISÉS CLASSÉS



ELEMENT DE HAIE REPÉRÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 III 2° DU CODE DE L'URBANISME



SECTEUR DE PROJET AU TITRE DE L'ARTICLE L123-2-A DU CODE DE L'URBANISME



PERIMETRE DE PRESERVATION DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 II 5°



SECTEUR PROTÉGÉ EN RAISON DE LA RICHESSE DU SOL ET DU SOUS-SOL AU TITRE DE L'ARTICLE R123-11 c DU CODE DE L'URBANISME



TRAME DE PROTECTION DES PERIMÈTRES DE CAPTAGE



TRAME "RISQUES D'INONDATION" (d'après étude préalable au contrat de rivière de la Veyre)



TRAME "RISQUE TECHNOLOGIQUE: risques de dangers très graves (effets létaux significatifs) liés aux canalisations de gaz et d'éthylène".



TRAME "RISQUE TECHNOLOGIQUE: risques de dangers graves (premiers effets létaux) liés aux canalisations de gaz et d'éthylène".

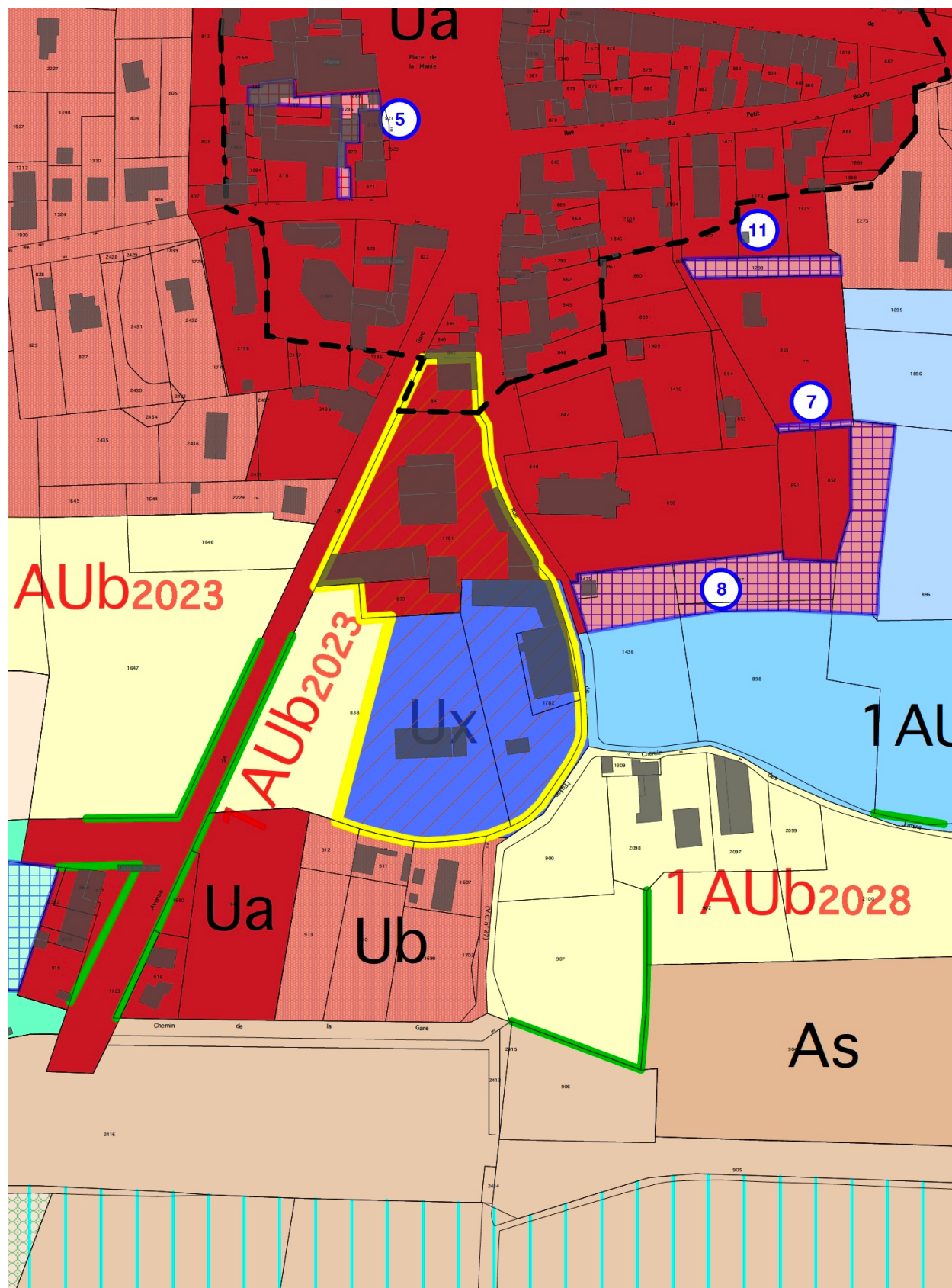


TRAME DE "RISQUE TECHNOLOGIQUE DE "FORCE 2" lié au stockage d'éthylène de Viriat



ZONE DE RISQUES TECHNOLOGIQUES (présence de silos exploités par COFNA)

PLAN DE ZONAGE AVANT MODIFICATION



PLAN DE ZONAGE APRES MODIFICATION

